



Juin 2022

### **Politiques de Golf Canada concernant les subventions relatives au handicap et à l'évaluation de parcours**

Golf Canada compte trois programmes distincts de subventions relatives au handicap et à l'évaluation de parcours afin d'aider ses partenaires provinciaux et ses clubs membres à mettre en œuvre ces mesures. Ces programmes aident les associations provinciales de golf à offrir des ateliers de certification sur les Règles du handicap de Golf Canada, contribuent à compenser les frais d'évaluation de parcours des clubs membres et aident à couvrir les coûts des manuels de Règles du handicap et des guides d'évaluation de parcours. Les programmes de subventions disponibles sont les suivants :

1. Programme d'aide à la certification sur les Règles du handicap de Golf Canada
2. Programme de subventions de Golf Canada pour l'évaluation de parcours
3. Programme de subventions de Golf Canada pour les manuels de Règles du handicap et les guides d'évaluation de parcours

Une seule facture est exigée, couvrant tous les programmes pertinents auxquels l'association provinciale a participé. Veuillez vous assurer que tous les documents et détails supplémentaires exigés (tels que décrits ci-dessous) sont joints à la facture.

Toutes les factures et les pièces justificatives doivent être soumises à Golf Canada au plus tard le troisième lundi d'octobre afin que toutes les subventions puissent être versées au cours de l'exercice financier.

Golf Canada se réserve également le droit de retenir les paiements de subvention si elle juge que l'association provinciale ne couvre pas adéquatement le programme recommandé et/ou ne fait pas de son mieux pour offrir un nombre suffisant de ateliers.

Les conditions requises pour faire une demande dans le cadre de ces programmes de subventions sont énumérées ci-dessous dans les annexes respectives.

### **Annexe 1**

### **Programme d'aide à la certification sur les Règles du handicap de Golf Canada**

Pour répondre aux exigences de l'accord de licence de handicap du Système universel de handicap (WHS), Golf Canada doit travailler de concert avec les associations de golf provinciales pour présenter des ateliers de certification sur les Règles du handicap partout au Canada dans le but de certifier au moins une personne dans chaque club de golf membre.

Pour aider à supporter les coûts associés à la certification sur les Règles du handicap, Golf Canada versera une subvention aux associations provinciales qui présentent des ateliers en personne en utilisant le programme approuvé.

- Le montant de la subvention est de 250 \$ par atelier en personne qui est présenté.

Les subventions pour les ateliers seront versées à condition que l'association provinciale fournisse un résumé des ateliers organisés au directeur principal, Handicap et évaluation des parcours de Golf Canada.

- Lieux et dates des ateliers
- Liste des participants ayant suivi avec succès la certification sur les Règles du Handicap – avec leur nom et leur club d'attache

Le Centre de scores de Golf Canada servira à assurer le suivi des certifications sur les Règles du handicap. L'association provinciale doit mettre à jour le Centre de scores pour toute personne qui a obtenu sa certification à la suite d'un examen administré par l'association provinciale. Golf Canada mettra à jour le Centre de scores pour les personnes qui ont obtenu leur certification par le truchement su atelier en ligne sur les Règles du handicap.

## Annexe 2

### Programme de subventions de Golf Canada pour l'évaluation de parcours

Golf Canada fournira une subvention aux associations provinciales de golf autorisées suivant la grille ci-dessous :

Nombre de trous évalués	Montant de la subvention
1 à 9 trous	75 \$ par parcours
10 à 18 trous	\$150 \$ par parcours
19 à 27 trous	\$225 \$ par parcours
28 à 36 trous	\$300 \$ par parcours
Tout trou supplémentaire	Paiement au taux des 9 trous

Ces tarifs sont s'appliquent quel que soit le nombre de tertres de départ évalués pour les hommes ou les femmes, ou le nombre de visites nécessaires pour effectuer les évaluations sur le parcours.

Les subventions seront versées à condition que l'association provinciale fournisse un résumé des évaluations de parcours effectuées à Shaun Hall ([shall@golfcanada.ca](mailto:shall@golfcanada.ca)).

- Nom du parcours
- Nombre de trous évalués
- Date d'achèvement

### **Annexe 3**

#### **Programme de subventions de Golf Canada pour les manuels de Règles du handicap et les guides d'évaluation de parcours**

Au cours de la première année de chaque période de révision, les associations provinciales de golf recevront un exemplaire du manuel des Règles du handicap pour chaque club membre de leur juridiction. Des exemplaires supplémentaires peuvent être achetés au prix de gros de 2,22 \$ par manuel.

Les associations de golf autorisées peuvent acheter les guides d'évaluation de parcours (en anglais seulement) directement sur le site web des publications de l'USGA. Golf Canada fournira une subvention de 5,75 \$ CAN par guide acheté.